



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018-097

\*\*\*

**Objet :**

**Demande de subvention auprès de l'Etat – année 2019.  
Halle des sports de Passide.**

Délibération affichée le : **26 SEP. 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 25 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique (départ à 19h50) - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – MATEO Amélie – DEJEAN Anne Marie (départ à 20h) – GOMEZ René

**Pouvoirs :** LEROY Annie à FALZON Serge – BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à COLOMBIER François - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François – NADAL Olivier à SOREL Joëlle - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René – SUQUET Maguelonne à DEJEAN Anne-Marie - CABOCHE Chrystelle à Béatrice BENEZETH (jusqu'à 19h)

**Absents :** EDMOND-MARIETTE Gérard – LECOMTE Olivier

Convocation du 18 septembre 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'ouverture en 2020 d'un lycée à Gignac, ce qui induit la création d'une halle des sports dédiée. Elle devra répondre aux besoins en termes pédagogiques de l'Education Nationale pour les 1 300 élèves qui fréquenteront le lycée.

Cette halle des sports doit également répondre à une ambition de Gignac en matière d'excellence sportive. Il serait opportun de ne pas réduire ce projet aux seuls besoins du lycée mais le programmer pour des homologations de niveau régional avec une salle dotée de gradins de 250 places.

Le principe est que la salle soit occupée pendant les temps scolaires par le lycée et durant les temps extra-scolaires par les associations sportives gignacoises.

Il convient de prévoir la conception du gymnase de type « C » Régional qui se fera en étroite collaboration avec l'Education Nationale, la direction des sports et de la jeunesse du Conseil Régional ainsi que la direction de l'éducation du Conseil Régional.

Les prescriptions minimales pour un lycée de ce type, accueillant au maximum 1 300 élèves sont :

- Une salle omnisport de 1 056m<sup>2</sup> / 7m de hauteur – espace polyvalent permettant la pratique de diverses activités sportives telles que le basket-ball, volley-ball, le hand-ball et le badminton.
- Une salle d'expression ou de combat de 361m<sup>2</sup> / 3,50 m de hauteur - salle destinée à l'enseignement de la gymnastique au sol et aux activités d'expression et de combat.
- Des vestiaires et douches
- Un espace pour le dépôt du matériel
- Des sanitaires
- Une salle des professeurs
- Une infirmerie
- Un local d'entretien
- Une tribune de 250 places

Le projet est estimé à ce jour à 4 250 000 € HT.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20180926-DEL2018-097-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2018  
Date de réception préfecture : 26/09/2018

.../...

Il est porté par la commune de Gignac avec le soutien du Conseil Régional et il serait souhaitable que l'Etat accompagne la commune pour mener à bien ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 27 Voix POUR

- Adopte le projet ainsi présenté
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat au titre de l'année 2019, afin de nous soutenir dans la réalisation de ce projet structurant
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20180926-DEL2018-097-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2018  
Date de réception préfecture : 26/09/2018